

DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/11-535-520 du 05/09/2011

REPORT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL GFC INTEGRANT LES NORMES SEPA POUR LES FICHIERS DE PAYEMENT

Destinataires : Chefs d'établissement et gestionnaires en EPLE

Affaire suivie par : Mme PARE - Tel : 04 42 91 72 88

L'objectif de la migration complète aux normes SEPA du logiciel de gestion financière et comptable des EPLE annoncé pour le 1^{er} janvier 2012 est reporté au 1^{er} janvier 2013.

Son expérimentation dont le démarrage était prévu au 1^{er} septembre 2011 est donc à son tour différée selon des modalités et un calendrier qui seront communiquées ultérieurement.

Les motifs de ce report reposent sur l'opportunité de mettre à jour et d'harmoniser préalablement la fonctionnalité « paiement » de GFC.

Veuillez trouver dans ce courrier de la DAF A3 du Ministère, les informations nécessaires à la simplification des modes de paiement pour les EPLE, code par code.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

La simplification des modes de paiements

Les modes de paiements actuels seront simplifiés pour les établissements implantés en métropole et DOM de la façon suivante :

Code	Libellé actuel	Futur libellé
1	CNE	supprimé
2	Caisse d'épargne	supprimé
3	Virement bancaire	Virement bancaire SEPA
4	TP, TG, recettes municipales	supprimé
5	Crédit municipal	supprimé
6	Chèque trésor	Chèque trésor
7	Perception, recettes finances	supprimé
8		Autres (nouveau)
99	Etranger	Virement NON SEPA

Le mode de paiement « 8 – Autres » permet de traiter indifféremment les cas de paiement par prélèvement, par carte bancaire et dans le cadre de la compensation du comptable.

Actuellement, quelque soit le mode de paiement utilisé, l'opération peut être traitée « pour ordre » (pour exemple, cas de la compensation du comptable) en fonction du compte de paiement choisi.

Ce nouveau mode de paiement se substituera à l'indication « pour ordre » de la zone « domiciliation » actuelle de GFC.

L'intégration des normes SEPA dans GFC et l'impact sur les règlements peut se résumer de la façon suivante :

Métropole et DOM

Code	Mode de paiement	Coordonnées bancaires	Compte de paiement (par défaut)	Modalités de Règlement - Documents
3	Virement bancaire SEPA	<u>IBAN + BIC obligatoires avec contrôle de saisie</u>	<u>5159</u>	Fichier de règlement transmis via EFCI + Bordereau de transmission SCT + liste des règlements
6	Chèques Trésor	<u>IBAN + BIC facultatifs pas de contrôle de la saisie</u>	<u>5159</u>	Liste des règlements par chèques trésor (inchangé)
8	Autres	<u>IBAN + BIC facultatifs pas de contrôle de la saisie</u>	<u>5159</u>	Liste des règlements « Autres »
99	Virement Etranger (NON SEPA)	<u>IBAN + BIC facultatifs pas de contrôle de la saisie</u>	<u>5159</u>	Liste des règlements non sepa (correspond à la liste actuelle des virements à l'étranger)